

Séminaire Bâtiments durables

Développer les énergies
renouvelables en Région
Bruxelles Capitale

Bruxelles Environnement

La certification des installateurs de petits
systèmes d'énergie renouvelable

Hugues Lateur
RESCert



BRUXELLES ENVIRONNEMENT
IBGE - INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT



**La certification des installateurs de
petits systèmes d'énergie
renouvelable**

Hugues Lateur, 6/12/2013

Agenda

1. Comment faire reconnaître ses compétences d'installateur en ER*?
2. Organisme Certifiant: RESCert ?
3. Certification des installateurs
 - Mode d'emploi
 - Avantages
4. Complémentarité avec la labellisation des entreprises d'installation

*ER= Energie renouvelable

Faire reconnaître ses compétences

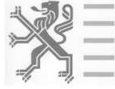
- ER nécessitent la maîtrise de compétences:
 - dans un ou plusieurs métier(s) de base (électricité, couverture, chauffage...)
 - spécifiques à chaque technologie ER
- Suivi d'une formation indispensable
- Formation = condition nécessaire mais pas suffisante:
 - Quid des résultats techniques sur le terrain?
 - Quid de la présence de techniciens compétents sur le terrain?
 - Quid des conditions contractuelles et pratiques commerciales?

Un système européen et interrégional

- Directive européenne sur la promotion des énergies renouvelables
- Obligation de mise à disposition d'un système
- Reconnaissance mutuelle entre Etats Membres
- Transposition harmonisée entre les trois Régions
- Groupe cible: coordinateurs de chantier, responsables techniques : personnes physiques



Wallonie



6 technologies

- Photovoltaïque
- Solaire thermique eau chaude sanitaire
- Solaire thermique combi
- Pompes à chaleur
- Géothermie
- Chaudières biomasse

Qui est RESCert ?

Association momentanée désignée par les 3 Régions pour gérer les demandes de certificats:

- BCCA



- BPAC



- QUEST



5 types demandes

- Certificat de compétences
- Certificat de compétences au titre de candidat
- Reconnaissance d'un certificat étranger
- (Exception Soltherm)
- Demande d'un centre d'examen pour le compte d'un ou plusieurs installateurs

La procédure

- Ouverture d'un compte sur www.rescert.be
- Enregistrement des données et des choix par le candidat
- Paiement (en ligne ou virement)
- Envoi du dossier de demande, avec pièces justificatives (uploading ou envoi par la poste)
- Contrôle de la demande
- Décision (20 jours après paiement et réception de la demande)
- Procédure de recours
- Délivrance certificat (validité 5 ans)
- Procédure de retrait

Première condition

- Réussite examen portant sur la formation suivie:
 - Centre d'examen reconnu
 - 6 mois max entre date examen et date demande certificat
- Contrôle:
 - Via listings fournis par les centres d'examen reconnus
- (Pas requis pour exception Soltherm)

Première condition (Contenu examens)

Table des matières générique des référentiels de formation:

- Contexte global développement des ER
- Réglementation et mécanismes de soutien
- Introduction à la technologie
- Conception de l'installation
- Mise en oeuvre de l'installation
 - Montage
 - Réception
 - Entretien & suivi des performances

Deuxième condition

- Répondre aux conditions de l'accès à la profession:
 - En Métier de base: Electricité/Chauffagiste/Couvreur/Technicien frigoriste
 - Moyens de preuve:
 - Preuve inscription Banque Carrefour ou
 - Preuve pratique professionnelle ou
 - Diplôme/titre (uniquement si certificat à titre de candidat)

Troisième condition

- Expérience professionnelle:
 - En Métier de base: Electricité/Chauffagiste/Couvreur/Technicien frigoriste
 - 3 ans
 - Pas d'application pour le certificat à titre de candidat
 - Moyens de preuve:
 - Date inscription Banque Carrefour (min 3 ans) ou
 - Preuve d'une pratique professionnelle

Avantages

- Preuve de la maîtrise par une personne des compétences nécessaires à la conception et l'installation d'un système ER
- Gage de Qualité : Plus-value vis-à-vis de l'employeur ou client
- Reconnaissance dans les trois Régions et dans les autres pays européens
- Peut être exigé pour les marchés publics
- Système volontaire en première phase, mais aides publiques pourraient être conditionnées à l'obtention de la certification
- Critère important pour la labellisation des entreprises d'installation
- Secteur d'avenir : permet de rentrer dans le marché ... de manière durable!

Complémentarité avec les labels

Atouts offerts par un label d'ENTREPRISE:

| Indépendant | Entreprise d'installation |
|-------------|--|
| | Chaque installation réceptionnée par un technicien disposant d'un certificat |
| | Contrôle technique aléatoire des installations effectivement placées et documents techniques |
| | Contrôle des documents commerciaux et pratiques internes |
| | Remise d'une déclaration de conformité à chaque client |
| | Visibilité supplémentaire: logos, site web, promotion |

Complémentarité avec les labels

- Labels existants dans les trois Régions:



- Labels gérés par QUEST et CONSTRUCTION QUALITY:



Complémentarité avec les labels

Conditions d'obtention d'un label:

- Conditions relatives à l'entreprise d'installation/conception:
 - Assurances, gestion des plaintes, sous-traitants, contrats,..
- Conditions relatives à la capacité à concevoir une installation:
 - Dossier As-built: plans techniques, spécifications des composants, calculs de rendement, les manuels pour l'utilisateur
- Conditions relatives à la capacité à placer une installation:
 - Audits aléatoires d'installations
 - Déclarations de conformité remplies par installateur certifié

Tarif

- 250€ hTVA par demande de certificat
 - Coût ou investissement ?

Merci pour votre attention

Personne de contact :

Hugues Latteur

h.latteur@questforquality.be